

QUI SOMMES-NOUS ?

Né, au début de l'année 2024, de la volonté de quelques un-e-s* de rendre plus visibles et plus efficaces les différentes expressions de lutte contre les extrêmes droites, le collectif **RIPOSTES** a d'abord lancé un premier appel, le 1^{er} mai 2024, qui a réuni plusieurs centaines de signatures. Issues pour l'essentiel du monde syndical et associatif et réparties sur l'ensemble du territoire, ces signatures exprimaient le besoin de devenir plus forts, ensemble, pour faire pièce à la montée du fascisme et au déferlement de ses thématiques dans tous les domaines de l'existence.

Pour que cet appel ne reste pas lettre morte, comme la plupart de ceux qui l'avaient précédé, un site a été lancé dans la foulée et s'est enrichi depuis, préfiguration de ce que pourrait être un outil commun au service des combats multiformes contre les extrêmes droites et les droites autoritaires qui lui emboîtent le pas.

À côté d'un agenda et d'un « fil d'actualité », d'autres rubriques sont venues enrichir ce site : outils et contacts, décryptages, campagnes, dossiers thématiques, revues de presse...

(*) Les trois associations à l'initiative de **RIPOSTES** : Au Nom de la Mémoire, Association des Ami-e-s de Maurice Rajfus, Réseau féministe « Ruptures ».

WWW.RIPOSTES.ORG

et sur les réseaux sociaux **Bluesky** @ripostes-antifa
et **Mastodon** @ripostes

Ce texte est libre de droits et de diffusion, vous êtes encouragés à le copier pour l'utiliser sur vos propres supports, merci de nous mentionner comme source avec notre adresse www.ripostes.org.

LE RN ET L'ARGENT

Oubliez « Mains propres et tête haute ».

Ne leur confiez aucune responsabilité, municipale ou autre, qui leur donnera accès à l'argent public. Ils aiment trop l'argent. Ils en ont trop besoin.

Front national, Rassemblement national, que ce soit en Europe, au plan national ou municipal, ils ne peuvent pas s'empêcher de plonger dans la caisse, de confondre argent public et revenus ou avantages personnels. Et leur appétit pour l'argent révèle leur dépendance à l'égard des riches, mais aussi leurs liens et dépendances politiques – à l'égard du régime colonial et d'extrême droite russe, à l'égard d'un groupuscule fasciste.

Quelques exemples, tous avérés par des enquêtes journalistiques et des actes de justice.

LES INTÈGRES ÉLUS LOCAUX

2001, **Vitrolles, Catherine Mégret** voit sa réélection annulée pour avoir utilisé des moyens de la mairie à des fins de campagne.

2001, **Jean-Marie Le Chevallier, maire FN de Toulon** est condamné pour emploi fictif et subornation de témoins

Novembre 2011, **Daniel Simonpieri, ex-maire de Marignane**, a été condamné pour avoir fait travailler des employés municipaux à son domicile.

David Rachline, élu **maire RN de Fréjus** en 2014, réélu au premier tour en 2020. Antisémitisme notoire, grand ami de Jordan Bardella, chargé de la direction de la campagne présidentielle de 2017, ses affaires ont été révélées par une enquête de la journaliste Camille Vigogne Le Coat dans le livre *Les Rapaces* (Les Arènes, 2023). Un mois après la parution de ce livre le parquet de Draguignan ouvrait une enquête portant sur trois types d'infractions : soupçons « d'attributions de marchés publics » irrégulières, de « prises illégales d'intérêts » et de « favoritisme ». Trop difficile, pour le parti qui prétend avoir les mains propres, de voir son vice-président ne plus pouvoir cacher ses manipulations financières. La diffusion, en octobre 2025, sur son compte Instagram, d'une photo, révélée par Mediapart, le montrant attablé en compagnie de deux néofascistes et anciens dirigeants du Groupe union défense (GUD), Frédéric Chatillon déjà nommé, vieil ami de Marine Le Pen, que le RN jure ne plus fréquenter, et Logan Djian, arborant des tatouages de symboles nazis, a précipité la décision : David Rachline n'a pas été réinvesti pour les municipales de 2026. À la suite de quoi celui-ci a démissionné de la vice-présidence du parti.

Par ailleurs, David Rachline est passé en jugement pour une de ses infractions, la prise illégale d'intérêts pour avoir participé, en conseil municipal, à des votes concernant deux sociétés d'économie mixte dont il a ultérieurement pris la tête. Ce 27 janvier 2026, le tribunal de Draguignan vient de rendre son jugement, il est relaxé. Il se présentera aux municipales de 2026, a-t-il déclaré à la sortie du tribunal.

POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Certes, le FN-RN n'est pas le seul parti politique dont des représentants sont pris à se servir dans la caisse.

SAUF QUE

– Les procès (première instance et appel) des assistants parlementaires européens montrent une continuité totale entre FN et RN : Marine Le Pen s'est contentée de reprendre à son compte les pratiques de détournement de son père. L'argument d'un « nouveau parti » n'est donc qu'un leurre, un argument destiné à ceux que le parti prend pour des idiots, et à ceux qui ne demandent qu'à être trompés.

– Les procès des assistants parlementaires européens montrent un système centralisé, entièrement à la main du chef puis de la cheffe du parti et destiné à soutenir le cœur organisationnel du parti – l'argument des « brebis galeuses » isolées qui ne sauraient atteindre la réputation du parti dans son ensemble tombe, de fait, à la poubelle.

SAUF QUE

– Ces affaires ne concernent pas seulement quelques « brebis galeuses » mais, pour ce que nous pouvons savoir aujourd'hui, un grand nombre des responsables de ce parti qui dit se présenter aux électeurs « mains propres et tête haute ».

– Ces affaires montrent un parti qui appartient déjà, dans ses hautes sphères, au monde des riches qui sont au-dessus des lois. Le comportement du futur nouveau chef, J. Bardella, qui fait la cour aux puissances économiques, n'est pas seulement le parcours nécessaire et répété dans l'histoire de l'accession au pouvoir de toute organisation fasciste, c'est aussi l'expression d'un irrésistible désir d'appartenir au système de domination tel qu'il existe et qu'il faut maintenir et aggraver. Qu'il s'affiche, en mai 2025, avec Caroline Bourbon des Deux-Siciles, duchesse de Calabre et de Palerme, en est un signe aussi visible et risible que significatif. Et ramène son dernier livre, « Ce que veulent les Français », dans lequel il se met en scène fils du peuple proche du peuple, à une pure opération de communication, autrement dit à un mensonge.

priverait la cheffe de sa candidature à la future présidentielle de 2027. Les presses de droite et d'extrême droite ont fait tout le bruit sur cette conséquence politique sans rien dire des faits reprochés, rien des motivations du tribunal - et la presse passive est largement restée muette.

Deux aspects ont motivé la peine d'inéligibilité. D'abord le caractère systématique («système», mot répété par la présidente du tribunal) et du rôle central de Marine Le Pen. Celle-ci «s'est inscrite avec autorité et détermination dans le fonctionnement instauré par son père, auquel elle participait depuis 2004», a relevé la présidente du tribunal. Sous son autorité, le 'système' s'est «optimisé» et les contrats se sont «multipliés», a estimé le tribunal : «Les embauches étaient décidées par Marine Le Pen sans que le député soit consulté».

Ensuite, la peine d'inéligibilité découle du devoir d'exemplarité et de probité qui est celui des élus représentants du peuple. Selon les termes du tribunal, il ne peut y avoir de «privilège d'immunité» qui serait une «violation du principe d'égalité devant la loi». Quant à l'application immédiate de la sentence, elle découle, premièrement, du risque de récidive. En effet, les condamnés «n'ont exprimé aucune prise de conscience de leur violation de la loi et de l'importance de la probité», a tranché le tribunal. «C'est une immunité revendiquée depuis l'origine de la procédure, au mépris de la loi», montrant «une conception peu démocratique de l'exercice politique ainsi que des exigences qui s'y rattachent». Deuxièmement, «il existe un trouble majeur à l'ordre public, en l'espèce le fait que soit candidate à l'élection présidentielle une personne déjà condamnée en première instance», a poursuivi la juridiction, jugeant «nécessaire» d'ordonner l'exécution provisoire, donc immédiate, «pour éviter un trouble irréparable à l'ordre public».

Je suis innocente. Je suis une victime politique. C'étaient les affirmations de la délinquante majeure au sortir du tribunal, affirmations reprises par une campagne de déni d'une violence inouïe. En ces mois de janvier-février 2026, pour son procès en appel, elle change de défense. Non plus «Je ne suis pas coupable» mais «J'ai peut-être commis un délit mais c'était involontaire et d'ailleurs, le Parlement européen ne m'a jamais rien dit, ils auraient dû me prévenir». Un aveu.

LE PARTI DE L'ÉTRANGER

Le Parti des soi-disant patriotes se fait financer par l'étranger, plus précisément se fait acheter puisque c'est à condition de défendre les intérêts du pays donateur.

«Le parti et son fondateur ont bénéficié en 2014 de deux prêts russes, pour un montant total de 11 millions d'euros, afin de financer leurs campagnes. Ces emprunts se sont accompagnés d'un alignement du RN sur les positions du Kremlin et de versements à hauteur de 255 000 euros aux structures du négociateur du prêt, en échange de positions pro-Poutine au Parlement européen, où il était élu. Ces commissions font l'objet d'une enquête judiciaire depuis 2016.» (Mediapart, dossier «L'argent russe du Rassemblement national».)

LA CAMPAGNE DES MUNICIPALES DE 2012 ET LA «GUD CONNECTION»

Le 16 juin 2020, le tribunal correctionnel de Paris a condamné le parti pour recel d'abus de biens sociaux. Le RN devra verser une amende de 18 750 euros, le maximum encouru pour une personne morale. Deux cadres dirigeants du RN et un proche de Marine Le Pen ont aussi été condamnés. Le parti avait bénéficié de fonds détournés par Riwal, une société de communication dirigée par Frédéric Chatillon, un ancien président du GUD (Groupe union défense, organisation étudiante anti-sémite, négationniste et qui aime faire des allusions transparentes au nazisme), qui avait consenti des crédits fournisseurs sans contrepartie, contraires à l'intérêt social de cette société. Le RN a ainsi été reconnu coupable d'avoir recelé le produit de cet abus de biens sociaux, c'est-à-dire d'avoir dissimulé ou utilisé des fonds obtenus illégalement par la société.

«Au cœur du dossier, les kits de campagne étaient composés de tracts, d'affiches "personnalisées", d'un site internet et même de prestations pour présenter des comptes en règle à l'institution chargée de vérifier le financement des partis politiques (CNCCFP).

«Ces kits étaient vendus 16.650 euros aux candidats du FN par l'association Jeanne, le micro-parti de Marine Le Pen, et fournis par Riwal» (Mediapart, 19 juin 2024, suite à l'arrêt de la Cour de cassation qui a validé la condamnation du RN).

Mais à quoi sert l'argent ? Certes, à se payer une campagne électorale dispendieuse, peut-être même s'enrichir de façon indue, si les «kits» ont été surfacturés... Surtout, la transaction entre le micro-parti Jeanne et la société Riwal révèle une connivence politique entre le RN et le groupuscule ouvertement fasciste. Des municipales de 2012 aux présidentielles de 2022: «Le compte de campagne présidentiel de Marine Le Pen, qui vient d'être rendu public, montre que l'ancien chef du GUD Frédéric Chatillon et ami de Jordan Bardella reste le prestataire communication principal de la candidate, via l'agence e-Politic. Et ce malgré sa condamnation pour «escroquerie» dans l'affaire du financement de campagne du parti, confirmée mercredi par la cour d'appel de Paris.» (Mediapart, 15 mars 2023)

Jordan Bardella a choisi e-Politic pour assurer la communication de ses campagnes. En 2019, lors des élections européennes, l'agence a facturé 400 323 euros à sa liste, selon *Le Monde*. Elle a géré la communication numérique, la captation de discours, des campagnes de mailing et a même rédigé dix de ses discours. En 2021, lors des élections régionales, c'est à nouveau à e-Politic qu'il a confié la création de son site de campagne. (Mediapart, 4 novembre 2022)

On voit l'importance du groupuscule fasciste à la générosité continuée du Parti à son égard – même si ces liens gênent sa stratégie de camouflage dite de dédramatisation. «Alors que Jordan Bardella a promis, en cas d'arrivée à Matignon, qu'il dissoudrait le Groupe union défense (GUD), le RN a permis aux sociétés des anciens de ce groupuscule de faire fortune grâce aux fonds publics européens : plus de 3 millions d'euros ont été versés par le groupe du RN au Parlement européen entre 2019 et 2023.» (Mediapart, 1^{er} juillet 2024). Chatillon et ses amis ont été prestataires du RN jusqu'en 2024, leur activité faisait trop de mal à la légende de pureté du parti d'extrême droite.

CONSEILLER RÉGIONAL ET AMI DE LA FAMILLE

Florent de Kersauson, frère du navigateur Olivier de Kersauson, ami de la famille Le Pen, a été imposé par Marine Le Pen comme tête de liste RN dans le Morbihan aux régionales de juin 2021. Ce conseiller régional du Rassemblement national a été condamné par le tribunal de Lorient, le 10 septembre 2025, à deux ans de prison avec sursis et 50 000 euros d'amende, une peine assortie d'une interdiction de gérer une société et d'une inéligibilité pour une durée de cinq ans. Des actes commis lorsqu'il était président de sa société de gestion de fonds d'investissement Nestadio entre 2016 et 2020. Cinq mille épargnants lui avaient confié une partie de leurs économies. «Il est notamment accusé d'avoir utilisé l'argent du fonds d'investissement qu'il présidait, Nestadio Capital, pour renflouer d'autres sociétés ou y investir, cela au lieu de verser des dividendes aux souscripteurs. Le fonds a été liquidé fin 2021. L'argent s'est évaporé, et les créances se montaient à 2,4 millions d'euros, selon l'une des parties au dossier». (Mediapart, 21 juin 2024). Florent de Kersauson s'est pourvu en cassation.

DES DÉPUTÉS

La députée RN du Vaucluse, Marie-France Lorho a été condamnée ce 26 janvier 2026 à 18 mois de prison avec sursis, 10 000 € d'amende, 5 ans d'inéligibilité avec exécution provisoire pour avoir détourné les fonds publics de l'Assemblée et pour subordination de témoin. Son assistant parlementaire Yann Bompard, maire d'Orange (Ligue du Sud/Reconquête), président de l'intercommunalité et conseiller départemental a subi une peine similaire pour recel. L'emploi d'assistant parlementaire de Y. Bompard était fictif. Yann Bompard et Marie-France Lorho doivent, solidairement, rembourser près de 75 000 euros à l'Assemblée nationale, partie civile. La disposition de l'exécution provisoire oblige le maire d'Orange à quitter son fauteuil de maire et de conseiller départemental.

Christine Engrand, nouvellement élue en juin 2022 à l'Assemblée, **députée du Pas-de-Calais**, s'est de ce fait trouvée éloignée de chez elle et très occupée. Elle a fait garder ses animaux (des poules, des canards, un paon, un chat, deux chiens...) mais sans rien prendre de sa poche ; elle a fait prendre en charge leur garde par la collectivité, soit plusieurs milliers d'euros entre 2022 et 2023. Elle a aussi pioché dans l'argent public pour se payer un abonnement à un site de rencontres ou des frais d'obsèques (5 971,94 euros) – ce qui ne l'empêche pas de se faire la porte-parole des propositions du RN contre «l'assistanat» au sein de la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Cela n'a pas non plus empêché le RN de la réinvestir pour les législatives de 2024 – elle a été réélue dès le premier tour avec 50,7 % des voix. Et elle a persisté dans son comportement délictueux. Une nouvelle enquête de Mediapart a révélé de nouvelles dépenses personnelles (assurance auto, achat de smartphones neufs, etc.) pris sur l'argent public. Elle a été enfin exclue définitivement du RN le 18 mars 2025.

DÉTOURNEMENT DE FONDS, FAUSSES FACTURES, ABUS DE CONFIANCE, ETC.

Maxette Pirbakas, en Guadeloupe, a été élue députée RN au Parlement européen en 2019. Elle quitte le RN en 2022 pour Eric Zemmour. Son goût pour l'argent a rencontré la justice en juin 2024 quand elle a été condamnée pour avoir détourné 57 800 euros de la FDSEA (Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles), branche locale du premier syndicat agricole en Guadeloupe, pour des dépenses personnelles. Présidente de la section de 2017 à 2019, Maxette Pirbakas a été reconnue coupable d'abus de confiance, mais aussi de faux et usage de faux pour avoir établi des fausses factures. Elle a été condamnée à un an de prison avec sursis, 8 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité. Elle a fait appel. Elle a également du goût pour l'argent de ses assistants. «L'eurodéputée d'extrême droite a été condamnée, mardi 30 avril [2024], à verser plus de 160 000 euros à un assistant parlementaire qu'elle n'avait pas payé pendant deux ans et demi.» Elle a fait appel. «Elle doit également faire face à la plainte d'une autre collaboratrice parlementaire, qui l'accuse là encore de salaires non versés, mais aussi de demandes de rétrocessions de 1 000 euros par mois.» (Mediapart, 28 juin 2024).

LES BIEN-NOURRIS ASSISTANTS PARLEMENTAIRES

Qui a bénéficié de la manne de l'argent du Parlement européen ? Des cadres du Parti, des proches. Comme sont autour d'un roi (d'abord Jean-Marie, ensuite Marine) les favoris, les indispensables. Exemple, le garde du corps du chef. C'est une affaire en deux temps.

Premier temps : «Fernand Le Rachinel a été l'imprimeur historique du Front national (FN). Ami proche de Jean-Marie Le Pen, il a exercé différents mandats dans la Manche, a été élu député européen à deux reprises et doit répondre, à ce titre, de plus de 800 000 euros de détournements de fonds publics dans l'affaire des assistants des eurodéputés du parti d'extrême droite.»

Deuxième temps : «Fernand Le Rachinel avait notamment salarié le garde du corps et la secrétaire particulière de Jean-Marie Le Pen, à savoir Thierry Légier et Micheline Bruna, comme assistants parlementaires européens.

«Le garde du corps du fondateur du FN, Thierry Légier, touchait ainsi jusqu'à 8 000 euros mensuels sur fonds publics.» (Mediapart, 16 janvier 2026). Où l'on voit que les députés doivent répondre aux exigences luxueuses de la famille, du clan. Celles de rémunérations «confortables» selon les mots du tribunal. «Il n'y a pas eu d'enrichissement personnel» mais un «enrichissement du parti», a souligné le tribunal, qui a néanmoins ajouté que les salaires payés par le Parlement européen étaient des rémunérations «confortables, que le parti n'aurait peut-être pas pu prendre en charge» et que cela a permis un «confort de vie pour les dirigeants du parti». (AFP du 31 mars 2025)

On se souvient que ce jugement a donné lieu à une intense campagne de mensonge et de dissimulation. Le but était de parler de l'application immédiate de l'inéligibilité, qui